



CM261006D045

VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2026

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six et le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, M. HERAIL, Mme FREY, M. ZENON, M. MARTINEZ, Mme de SAINT-PIERRE, M. VALETTE, Mme RUL, M. ANDRIEU, Mme PELAEZ, M. SAEZ, Mme MENARD, M. AYCART, Mme FUCHS, M. SPINA, M. VIDAL, Mme BERTRAND, Adjoint(s).

Mme MACIP, Mme SOLBERG, M. GARCIA, Mme BERLIER, Mme BALSIER, M. DURAND, M. CHEMOUNI, Mme BESSE, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. DE LA FOATA, Mme ANDRIEU, M. MUNOZ, M. HÉRAIL DE CROZALS, Mme LAFARE, M. PELAGATTI, M. YILDIRIM, M. ROLLIN, Mme SAYSSET, Mme NEL, Mme GOMEZ, Mme JENE, M. PLA, M. RIZZOLI, Mme VANDROY, M. MATHIEU, M. GALY, Mme BOULET, Mme VIDAL, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme AZAIS, Adjoint. Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, M. CARDOVILLE, M. GUIRAUD, M. GABARRON, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : SERVICES TECHNIQUES

Service : D. URBANISME

Réf. Service : kb/nc n°1-2026

OBJET : 45 - URBANISME - Annulation et substitution de la numérotation des procédures de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Mesdames, Messieurs,

Deux procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville sont actuellement engagées dans le cadre de révisions allégées.

L'une portant sur la modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) du Domaine de Vaisseries et l'autre sur le Conservatoire Européen des Arts Équestres de la Piste (CEAEP).

La procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), visant à modifier un Espace Boisé Classé (EBC) sur le Domaine de Vaisseries, ne peut aujourd'hui être poursuivie, dans les conditions initialement envisagées. En effet, compte tenu des évolutions législatives intervenues depuis son engagement ainsi que des demandes formulées par les services de l'État, la procédure engagée ne permet pas de prendre en compte l'ensemble des demandes exprimées.

Il convient donc d'annuler cette procédure.

La procédure de révision allégée n°2 du PLU engagée par délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2026 (CM260119D055), conformément aux dispositions de l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme, a pour objet l'implantation pérenne du Conservatoire Européen des Arts Équestres de la Piste (CEAEP) sur le site du Puech de Fonseranes.

Cette dernière a quant à elle vocation à être menée à son terme.

L'objet de la présente délibération vise donc à annuler la procédure de révision allégée du PLU visant à modifier l'EBC sur le Domaine de Vaisseries et, en conséquence, à renuméroter la procédure engagée pour le projet du CEAEP, initialement dénommée « révision allégée n°2 », en « révision allégée n°1 ».

Après examen, il vous est proposé :

- D'annuler la procédure de révision allégée du PLU visant à modifier l'EBC sur le Domaine de Vaisseries.
- D'acter que la révision allégée du PLU prescrite par délibération du 19 janvier 2026 (CM260119D055), visant à permettre l'implantation pérenne du Conservatoire Européen des Arts Équestres de la Piste (CEAEP) sur le site du Puech de Fonseranes, est désormais dénommée révision allégée n°1.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président de Séance,
Robert MENARD

Le Secrétaire de Séance,
Jérémie VIDAL

Publié le : 09/10/26

Déposé en préfecture le : 09/10/26

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20261006-120197-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 09/10/26

